

du détroit de Belle-Isle. Sa plus grande longueur, représentée par une ligne tirée de l'embouchure de la rivière Blanche, dans l'extrémité nord-ouest du lac Témiscamingue, à l'intersection du littoral du golfe St-Laurent par la limite est, dans l'Anse-au-Sablon, est d'environ treize cent cinquante milles, ou deux mille cinq cent soixante et treize kilomètres. Sa plus grande largeur, mesurée du nord au sud sur une ligne tirée entre les soixante et onzième et soixante et douzième degrés de longitude, est d'à peu près cinq cents milles, ou plus de huit cents kilomètres.

Suivant les conclusions du comité spécial de l'Assemblée législative, quant aux limites nord et nord-ouest, la province de Québec est bornée comme suit :

“ À l'est, au sud-est et au sud par le golfe Saint-Laurent, la baie des Chaleurs, la rivière Restigouche et la ligne interprovinciale qui la sépare du Nouveau-Brunswick, jusqu'à la rivière Saint-François, puis par la ligne internationale séparant le Canada et les Etats-Unis jusqu'à la rivière Hall ; de là, par le 45e degré de latitude nord, jusqu'à son intersection avec la ligne médiane du fleuve Saint-Laurent, à la pointe Saint-Régis ; au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest, par le milieu du fleuve Saint-Laurent, depuis la pointe Saint-Régis jusqu'à la Pointe-à-Baudet ; de là, par la ligne interprovinciale qui la sépare de la province d'Ontario, jusqu'à la pointe Fortune, sur l'Outaouais ; puis par le milieu de la rivière Outaouais et du lac Témiscamingue, jusqu'à l'extrémité nord de ce lac ; de là, par une ligne méridienne jusqu'à la baie James ; au nord-ouest, au nord et au nord-est, par la baie James jusqu'à l'embouchure de la rivière East Main, par la rive droite de cette rivière, de son embouchure à sa source ; de là, par une ligne allant vers le nord-est frapper les eaux les plus septentrionales du grand fleuve des Esquimaux, puis par la rive gauche de ce fleuve, la rive nord de la baie du Rigolet (Hamilton's Inlet) le méridien le plus oriental des sources de la rivière Saint-Paul, ou petite rivière Esquimaux ; par la rive gauche de cette rivière, jusqu'au 52e degré de latitude nord ; par ce degré jusqu'au méridien de l'anse au-Blanc-Sablon ; puis par ce dernier méridien du 52e degré de latitude jusqu'au golfe Saint-Laurent.”

Appartiennent aussi à la province de Québec les îles d'Anticosti, Brion et aux Oiseaux, ainsi que celles de la Madeleine et toutes les îles situées près de la Gaspésie et du littoral nord du golfe Saint-Laurent, jusqu'à l'anse au Blanc-Sablon.

Ces limites comprennent le territoire actuel et celui réclamé par la province, suivant les conclusions du rapport du comité spécial de 1886. Sa superficie est de 116,531 milles carrés, ou 74,579,840 acres.

Si l'on tient compte des sinuosités que présentent ses contours, le périmètre de la province de Québec, dans ses limites actuelles, est d'environ 3,000 milles, ou 4,828 kilomètres, dont 740 milles, ou 1,190 kilomètres, de frontière maritime, et 2,260 milles, ou 3,638 kilomètres, de frontière terrestre.

Le développement des côtes maritimes est beaucoup plus considérable que ne paraissent l'indiquer ces computations. En tant que côtes maritimes, les rives du golfe et du fleuve Saint-Laurent, depuis la ligne reliant la baie des Loups au Cap Rosier, jusqu'à Québec, doivent entrer en ligne de compte, puisque sur toute cette distance la navigation océanique se fait comme en pleine mer. On peut donc ajouter 750 milles, ou 1,206 kilomètres, pour la distance entre la baie des Loups et Québec, sur la rive nord, et 400 milles, ou